

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

|   |                           |                           |                              |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| <b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE    | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be   |
| <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be    |
| <b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL            | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 01 Initiation au métier d'enseignant - stages pédagogiques 1 |  |                 |             |
|---|--|-----------------|-------------|
| Code  | PEGL1B01LG   | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc  | 1B   | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS  | 16 C   | Volume horaire  | 225 h       |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE      | <p><b>HELHa Braine-le-Comte</b><br/> <b>Jehanne COLSON</b> (jehanne.colson@helha.be)<br/>           Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be)<br/>           Danièle DEBIEVE (daniele.debieve@helha.be)</p> <p><b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b><br/> <b>Marie-Pierre DERIDDER</b> (marie-pierre.deridder@helha.be)<br/>           Pauline LIETARD (pauline.lietard@helha.be)</p> <p><b>HELHa Loverval</b><br/> <b>Remy DECORTE</b> (remy.decorte@helha.be)<br/>           Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be)<br/>           Dorothee LACHOWSKI (dorothee.lachowski@helha.be)<br/>           Rémi LEPINOIS (lepinoisr@helha.be)<br/>           Amandine SERVOTTE (servottea@helha.be)<br/>           Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be)</p> |                 |             |
| Coefficient de pondération                                      | 160  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification           | bachelier / niveau 6 du CFC  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                           | Français   |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogique en lien avec des situations professionnelles

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
  - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
  - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
  - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
  - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
  - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

### Acquis d'apprentissage visés

- I. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)
- II. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- III. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- IV. A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- V. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)
- VI. A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)
- VII. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)
- VIII. Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)
- IX. L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)
- X. Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)
- XI. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)
- XII. Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)
- XIII. Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|             |  |             |
|-------------|--|-------------|
| PEGL1B01LGA | Activités interdisciplinaires                                | 30 h / 2 C  |
| PEGL1B01LGB | Ateliers de formation professionnelle                        | 120 h / 8 C |
| PEGL1B01LGC | Stages pédagogiques  | 60 h / 5 C  |
| PEGL1B01LGD | Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant | 15 h / 1 C  |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 160 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

|             |                               |    |
|-------------|-------------------------------|----|
| PEGL1B01LGA | Activités interdisciplinaires | 20 |
|-------------|-------------------------------|----|

|             |  |    |
|-------------|--|----|
| PEGL1B01LGB | Ateliers de formation professionnelle                        | 80 |
| PEGL1B01LGC | Stages pédagogiques  | 50 |
| PEGL1B01LGD | Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

La note finale de cette unité d'enseignement est construite sur la base de la compilation des éléments d'évaluation collectés lors des différentes activités : rapports de stages, travaux de recherche, préparation de leçon, évaluations écrites et orales des différentes activités d'enseignement.

Selon le type d'activité d'enseignement et d'épreuve, cette compilation se fait par compétence en se basant sur la redondance des informations concernant chaque indicateur, ou se fait par moyenne arithmétique en respectant la pondération correspondant au poids ECTS de chaque activité.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Activités interdisciplinaires                              |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code   | 6_P EGL1B01LGA                                    | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 1B  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 2 C   | Volume horaire  | 30 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Giovannina ROSA</b> (giovannina.rosa@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours vise à ouvrir l'étudiant à toute activité ou autre discipline qui pourrait d'une façon ou d'une autre contribuer à sa formation en tant que pédagogue et linguiste.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences exercées: 1.2; 4.1; 4.3; 4.4 ; 5.3 ; 6.4.

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant :

- aura été capable de se conformer aux consignes données par l'enseignant/acteurs de ce cours, de les appliquer activement pour obtenir un résultat optimal lors de l'accomplissement de ses tâches ;
- aura pu montrer qu'il maîtrise des paramètres linguistiques fondamentaux (étudiés ou revus en classe) tels que la syntaxe de la langue cible, le vocabulaire (niveau "intermediate") avec la prononciation ad hoc et l'intonation de la phrase;
- aura su tenir compte de ses partenaires et des réactions de ceux-ci et montrer ainsi qu'il a su réaliser un travail constructif en équipe lors des activités d'apprentissage (collaboration étroite). Pour cela, il aura su mettre des qualités telles que la tolérance et la « souplesse » au service de son apprentissage ;
- aura également été capable de donner le meilleur de lui-même lors des jeux de rôle (« jouer le jeu » est, en effet, primordial) ;
- aura été capable d'utiliser son corps et de moduler sa voix de façon pertinente pour transmettre un message ou des sentiments/émotions ;
- aura été capable d'utiliser tout ce qu'il a appris lors de cette activité d'apprentissage dans le but d'adopter un savoir-être adéquat lors de ses prestations en stage ;
- aura été capable de « s'auto-évaluer », ce qui lui permettra d'avancer et de "grandir" dans sa formation par le biais d'une remise en question constante. Il sera ainsi capable d'envisager des pistes de remédiation dans le but d'être plus performant en classe, ce qui constitue en quelque sorte la suite logique de cette activité.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Activités d'animation en groupe travaillant le verbal (langue cible et voix) et le non-verbal (position du corps, gestuelle, etc.) avec un animateur extérieur spécialisé en activités théâtrales pour une partie de l'AA et avec le professeur pour l'autre partie; travail de l'intonation spécifique à l'anglais; conseils individualisés et feed-back; apprentissage du travail en équipe ; vision de films en V.O. et élaboration d'activités pédagogiques à partir de ceux-ci ("enseigner les langues autrement").

## Démarches d'apprentissage

- Activités d'expression orale et jeux de rôle en groupe ou par deux ;
- approche interactive;
- intervention de personnes de l'extérieur (acteurs ou animateurs spécialisés en activités théâtrales);
- activités extérieures (cinéma ou théâtre pour voir films ou pièces en V.O.) si l'occasion se présente;
- analyse de documents vidéo et/ou audio;
- séances d'analyse des méthodes utilisées lors des activités et application de celles-ci dans les activités d'apprentissage.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Auto-évaluation individualisée et remédiation sur les conseils des animateurs et professeur présent aux activités ; orientation vers d'autres formations (externes) visant à améliorer les performances de l'étudiant; séances d'entraînement en classe (drills).

## Sources et références

Documents écrits tirés de magazines ou audio/vidéo authentiques en langue cible pris sur le net ; films en V.O. ; productions théâtrales.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Acteurs et formateurs parlant la langue cible (natifs) ;
- films ou documentaires visionnés en VO ou pièces présentées par une troupe théâtrale avec dossier pédagogique à l'appui;
- documents audio ou vidéo;
- exercices de drills et notes de cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Les critères d'évaluation sur lesquels repose cette AA sont les suivants: la présence régulière aux différentes activités, la ponctualité, l'investissement aussi bien "humain" que linguistique de l'étudiant(e) et la qualité de celui-ci lors de ses interventions/prestations individuelles ou en groupe.

Ces critères feront l'objet d'une évaluation continue durant le Q1 et le Q2.

En outre, des travaux ou une analyse écrite portant sur les diverses activités faites dans le cadre du cours pourraient être demandés pour aider l'enseignant à évaluer l'étudiant(e) objectivement. L'enseignant pourra ainsi établir un bilan définitif sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de cette AA à la fin du Q2 .

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |    | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %  | Modalités | %   |
| production journalière |           |   | Evc       | 50 |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Trv       | 50 | Trv       | 100 |

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA

correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;  
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Ateliers de formation professionnelle                      |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code   | 6_P EGL1B01LGB                                  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 1B  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 8 C   | Volume horaire  | 120 h       |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Jehanne COLSON</b> (jehanne.colson@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 80  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Les ateliers de formation professionnelle permettent à l'étudiant de BAC 1 d'appréhender la réalité de la profession d'enseignant : l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, la réalité de terrain et la préparation des stages

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)

A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)

A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)

A travers toute situation que le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)

A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)

Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)

Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)

L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)

Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)

Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)

Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)

Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Le décret "Missions"; les socles de compétence; les référentiels;

- Les cycles; les différentes formes d'enseignement;
- Les compétences;
- Les dispositifs pédagogiques;
- La réalité du métier d'enseignant ;
- La préparation "pratique" aux stages: consignes, préparation des documents, guidance pédagogique.

### **Démarches d'apprentissage**

Séances en présentiel.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Encadrement individualisé assuré par les didacticiens et par les psychopédagogues durant les semaines d'AFP.

### **Sources et références**

- www.enseignement.be ;
- www.segec.be;
- Toutes les ressources disponibles à la bibliothèque: ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire, ....

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus ;
- Notes de cours ;
- Sites internet ;
- Matériel didactique ;
- ...

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Une présence à au moins 80% de cette activité d'apprentissage est obligatoire pour pouvoir être évalué.

Une évaluation collégiale est organisée à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP. Les consignes sont données dans le cadre des cours. Les intervenants peuvent demander des travaux écrits ou oraux mais également faire des tests certificatifs dans le cadre de leurs cours.

### **Pondérations**

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exm       | 100 | Exm       | 100 |

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

### **Dispositions complémentaires**

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Stages pédagogiques  |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code   | 6_P EGL1B01LGC                                    | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 1B  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 5 C   | Volume horaire  | 60 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Danièle DEBIEVE</b> (daniele.debieve@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 50  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Suite aux heures réservées aux Ateliers de Formation Professionnelle, les étudiants de BAC1 seront invités à découvrir activement la réalité du métier d'enseignant. Dans un premier temps, il s'agira d'effectuer de rédiger un rapport d'observation suite à une première intégration sur le terrain. Ensuite, l'étudiant prestera quelques heures de cours. Ces prestations auront fait l'objet de préparations encadrées par le(s) maître(s) de stage, les didacticiens et le psychopédagogue.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant utilise un langage verbal (oral et écrit) et/ou non verbal adapté à la réalité du contexte professionnel ou à la situation de communication évaluée (1.2)7
- A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant(e) utilise les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte les consignes administratives fournies par la HE. (2.2)
- A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant recherche, selon les conseils fournis, des sources pertinentes en vue d'élargir son champ de connaissances disciplinaires et psychopédagogiques. (4.1)
- A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant fait preuve d'une capacité d'ouverture aux conseils fournis. (4.3)
- Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant modifie pertinemment toute activité préparée suite à l'analyse réalisée (par lui-même, les pairs, le maître de stage ou l'enseignant). (4.4)
- Dans le cadre de la préparation d'une activité (qu'elle soit vécue avec des élèves ou non), l'étudiant choisit adéquatement les documents pédagogiques et justifie ses choix. (4.5)
- L'étudiant présente un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes. (5.2)
- Dans les différents cadres auxquels il est confronté, l'étudiant est capable de préparer des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section. (5.3)
- Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant propose une planification en variant les procédés méthodologiques au sein de celle-ci. (6.1)
- Pour chaque activité d'enseignement/apprentissage préparée, l'étudiant précise les compétences visées. (6.2)
- Lors de l'observation de toute situation d'enseignement-apprentissage, l'étudiant est capable d'identifier des éléments significatifs. (6.4)

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Les socles de compétences; les référentiels;
- Les objectifs d'apprentissage; les compétences;
- Les méthodes pédagogiques ;
- Les approches pratiques des réalités du métier.

#### Démarches d'apprentissage

- Activités pratiques ;
- Activités d'observation ;
- Préparation de leçons ;
- Rédaction de rapports de stage.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Encadrement tout au long des activités de stage : heures d'observations, préparation des leçons et rédaction des rapports de stage.

#### Sources et références

Toutes les ressources présentes à la bibliothèque: ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire,...

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Le dossier de stage ;
- Le Vade Mecum des stages.

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

La présence aux AFP est obligatoire et conditionne l'accès aux stages.

Évaluation de chaque stage par le conseil de classe.

Évaluation formative tout au long de l'année de formation au niveau de l'acquisition des compétences.

L'évaluation certificative a lieu en fin d'année et se positionne à la fois sur la progression de l'étudiant ainsi que sur l'atteinte des compétences attendues en fin de formation, sous la forme d'une cote ... / 20 établie par le jury des professeurs. La non-acquisition d'une seule compétence du référentiel de compétences peut amener le jury à mettre l'étudiant en échec, celui-ci se verra attribué une cote inférieure à 10/20.

Les détails du processus d'évaluation des stages figurent dans un descriptif remis aux étudiants et disponible sur la plateforme ConnectED.

#### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |   |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|---|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | % |
| production journalière |           |   |           |     |           |   |
| Période d'évaluation   |           |   | Exm       | 100 |           |   |

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

#### Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent

comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Les stages sont non remédiables en Q3. Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de 1ère session est reportée d'office en 2ème session, quand bien même elle est inférieure à 50% (référence RGE art. 85).

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant      |  |                 |             |
|---|--|-----------------|-------------|
| Code  | 6_P EGL1B01LGD   | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc  | 1B   | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS  | 1 C  | Volume horaire  | 15 h        |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants | <b>Jehanne COLSON</b> ( <a href="mailto:jehanne.colson@helha.be">jehanne.colson@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération  | 10   |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                             | Français   |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'identité professionnelle peut être considérée comme l'ensemble des caractéristiques que les enseignants partagent entre eux du fait d'appartenir au même groupe professionnel. Elle est spécifique à la profession et, en partie du moins, commune ou partagée par tous les enseignants. Toutefois, elle est singulière, propre à l'individu, liée à son identité personnelle, (elle-même construite par son histoire familiale et sociale) et professionnelle. Le cours a comme fil conducteur les étapes par lesquelles l'identité enseignante se construit, les règles de conduite des enseignants ainsi que la perception qu'ils ont des différentes facettes de leur métier.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A travers toute situation qui le sollicite, l'étudiant respecte le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Les différentes phases de la construction de l'identité professionnelle, les facteurs qui influencent la construction de cette identité et son évolution.
- Aspects déontologiques relatifs à la profession.

### Démarches d'apprentissage

- Approche interactive ;
- Elaboration d'un dossier personnel.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi personnalisé de la construction du dossier.

### Sources et références

Articles de revues, divers extraits de livres traitant du sujet.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Consignes écrites relatives à la construction du dossier.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage portera sur la remise d'un travail réflexif. Les consignes seront données durant le cours.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Trv       | 100 | Trv       | 100 |

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).